

**Communiqué de presse**

Bruxelles, le 29 juin 2015

**Le saut d'index, c'est quoi ? Plus de 7 millions de personnes qui perdent 2% de pouvoir d'achat.**

Plus de 7 millions d'allocataires sociaux, de travailleurs et de fonctionnaires perdent aujourd'hui et pour toujours 2% de pouvoir d'achat.

Les chiffres de l'indice des prix à la consommation du mois de juin 2015 sont connus depuis ce matin. En juin 2015, l'indice santé lissé - qui sert de référence pour l'indexation des allocations sociales et du traitement des fonctionnaires - s'élève à 100,66 comme d'ailleurs celui du mois de mai 2015 et avril 2015 puisqu'il est bloqué à 100,66 depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le saut d'index le 27 avril 2015.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là... d'après nos calculs, si l'indice-santé lissé de juin 2015 n'avait pas été bloqué, il s'élèverait à 101,09 c'est-à-dire plus élevé que 101,02 qui est l'indice-pivot pour l'indexation de 2% des allocations sociales et du traitement des fonctionnaires.

**Concrètement qu'est-ce que cela signifie ?**

Dans la pratique, cela signifie qu'en juillet 2015 et août 2015, au total, plus de 7 millions d'allocataires sociaux, de travailleurs (juillet) et de fonctionnaires (août) auraient été indexés de 2%.... et que finalement, ils n'en verront jamais la couleur ni maintenant, ni dans l'avenir.

En effet, le saut d'index, ce n'est pas seulement la perte de 2% de pouvoir d'achat au moment où l'indice-pivot est dépassé mais c'est aussi une perte à très long terme puisque même les indexations futures porteront sur un montant amoindri de 2%. Et cela se répercute jusqu'à la pension.

Voici l'effet concret du saut d'index ! Et cette perte de pouvoir d'achat ne sera jamais récupéré ni compensée (pas même par les corrections dites « sociales ») par les allocataires sociaux, les travailleurs et les fonctionnaires.

Voilà pourquoi la FGTB a toujours été et restera contre le saut d'index.

**En détails :**

**Nombre de personnes bénéficiant de revenus de remplacement**

Pensionnés : 2,4 millions

Malades et invalides : 517.000

Personnes souffrant d'un handicap : 111.000

Bénéficiaires du revenu d'intégration : 100.000

Chômeurs, prépensionnés, chômeurs temporaires : 916.000

Victimes d'un accident du travail : 188.000

Victimes d'une maladie professionnelle : 67.000

Nombre de personnes au salaire minimum interprofessionnel : 17.000

**Total des personnes bénéficiant de revenus de remplacement : 4,316 millions**

**+ Nombre de personnes bénéficiant d'allocations complémentaires :**

Personnes bénéficiant des allocations familiales : 2,2 millions

Personnes en crédits-temps et interruption de carrière : 170.000

**TOTAL au 1<sup>er</sup> juillet : 6,686 millions**

**+ Au 1<sup>er</sup> août : 780.000 fonctionnaires**

**Ce sont donc plus de 7 millions de personnes (dont 2,2 millions d'enfants) qui vont perdre 2% de pouvoir d'achat sur leurs allocations et leurs salaires.**